

REGLEMENT

Article 1 - Conditions de participation

La descente est ouverte à tous à partir de 8 ans. La descente est d'environ 300m.

Equipage de 1 à 3 personnes maximum (pilote et pousseurs).

Les inscriptions seront validées jusqu'au 14 mai 2022.

L'inscription à la course est enregistrée après réception en mairie de la « fiche d'inscription » complétée, signée ainsi que du présent règlement signé. Pour les mineurs une autorisation parentale est obligatoire.

Le dossier complet doit comprendre :

- Fiche d'inscription (une pour chaque membre d'équipage)
- Attestation d'assurance de responsabilité civile (une pour chaque membre de l'équipage)
- Autorisation parentale pour les mineurs

La commune se réserve le droit d'annuler ou de reporter la course et le concours en cas de force majeure et notamment d'intempérie. Les participants seront prévenus en amont.

Article 2 – Conception de la caisse à savon

- Largeur maximum : 1.20m
- Longueur maximum : 2.50m
- Hauteur maximum : 1.30m
- Roues : il est conseillé d'avoir des roues gonflables (pas de roues de voitures)
- Freins indispensables au moins sur les roues arrière qui doivent pouvoir être actionnés par une commande (plus efficace au pied)
- Direction indispensable
- Si possible prévoir un arceau de remorquage

Le véhicule ne doit pas présenter de parties coupantes

Les matériaux utilisés ne doivent pas présenter de danger pour le pilote ou les spectateurs. Le verre est interdit.

Le véhicule doit être réalisé avec des matériaux de récupération en priorité.

Chaque équipage recevra un numéro de course.

Un contrôle sera effectué avant le départ de la course par un référent.

Si la caisse à savon présente un danger pour la sécurité du pilote ou pour autrui elle ne sera pas autorisée à participer à la course.

Article 3 – Equipement du pilote

Chaque participant doit être muni d'un casque (le casque intégral est fortement recommandé)

Le corps doit être entièrement recouvert, y compris les bras et les jambes.

Le port de gants est obligatoire.

Les genouillères et coudières sont fortement recommandées.

Article 4 – La course et le concours

1) La course :

Différentes catégories de courses sont définies :

- C1 : de 8 à 10 ans
- C2 : de 11 à 13 ans
- C4 : de 13 à 15 ans
- C5 : plus de 15 ans
- C6 : course famille (enfants, parents, grands-parents, cousins, ...)

La course débutera à 14h00. Les participants sont invités à se présenter sur le lieu de départ 1h00 avant le début de la course.

2) Le concours :

Le jury composé de deux élus de la commune et de deux habitants éliront la caisse à savon la plus originale.

Article 5 – Assurances et responsabilités

Durant toute la durée de la manifestation les pilotes et pousseurs ou personnes civilement responsables de ceux-ci, seront responsables de tous dommages causés à un tiers résultant de leur participation à cette activité ainsi que de la décision de descendre et du respect des règles élémentaires de prudence, notamment une vitesse adaptée au parcours. En aucun cas, la commune n'assumera une quelconque responsabilité personnelle des participants.

La commune ne peut être tenue pour responsable de tous dommages subis ou causés par les participants tant corporels que matériels.

La commune décline toute responsabilité en cas de vols, d'incidents ou d'accidents au cours de la manifestation. Le propriétaire et le pilote (ou le représentant légal) se rendent responsables de ce qui est construit et installé sur le véhicule de course.

Tenant compte des points précédents, les participants ou leurs responsables veilleront à vérifier s'ils disposent de couvertures d'assurances nécessaires et, au besoin, souscriront les contrats adéquats.

La commune se dégage de toute responsabilité sur d'éventuels accidents entre les participants et dommages causés à des tiers, seule votre responsabilité civile sera prise en compte.

Article 6 – Sécurité :

La circulation de véhicules sera interdite sur le circuit

La piste sera dégagée au mieux de tout obstacle

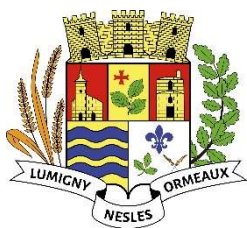
Des bottes de pailles, pneus, rubalises, barrières, ... matérialiseront la piste et assureront la protection des pilotes et du public en cas de sortie de route aux endroits opportuns

Article 7 – Droit à l'image :

Les participants de la course autorisent la commune de Lumigny-Nesles-Ormeaux à publier leur image et celle de leur caisse à savon (photographie/film), sans que cela ne leur ouvre d'autres droits, rémunération ou indemnités que la remise des prix attribués aux gagnants. Cette opération est soumise, le cas échéant, aux dispositions de la loi « informatique et libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978, comportant notamment, au profit des participants, le droit d'accès, de rectification ou de radiation pour toute information les concernant sur tous fichiers à usage de la commune, en lui écrivant par mail ou par courrier. Le concours est exclusivement régi par la loi française.

DATE :

SIGNATURE (DU PARTICIPANT OU DU REPRESENTANT LEGAL POUR LES MINEURS) PRECEDEE DE LA MENTION « LU ET APPROUVE » :



FICHE D'INSCRIPTION

Nom de l'équipage :

Nom de la caisse à savon :

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Courriel :

Catégorie :

UNE FICHE PAR PARTICIPANT EST NECESSAIRE

Pièces à joindre :

- Attestation d'assurance responsabilité civile
- Autorisation parentale pour les mineurs
- Règlement signé

Par cet engagement, j'atteste l'exactitude des renseignements et l'acceptation du règlement de l'épreuve

Fait à :

Le :

Signature du participant ou du représentant légal pour les mineurs



AUTORISATION PARENTALE
COURSE DE CAISSES A SAVON
SAMEDI 21 MAI 2022

Je soussigné(e), Monsieur / Madame

Demeurant

.....

Agissant en qualité de (lien de parenté),

Autorise (nom du mineur)

à participer à la course de caisses à savon organisée par la commune de Lumigny Nesles
Ormeaux le samedi 21/05/2022

Je certifie avoir l'autorité parentale sur ce mineur.

Fait le :

A :

Signature